

canadiennes, de 16.7 milliards de dollars en 1970, sont le double d'il y a cinq ans et ont placé le Canada, comme pays exportateur, avant la France et un peu après le Japon. Les produits agricoles et les matières premières ont enregistré les plus fortes exportations l'année dernière, ce qui peut encore se reproduire. Il y a encore pénurie de nickel dans le monde. Les ventes de céréales en 1970 ont atteint 878 millions de dollars. D'après les estimations, celles de 1971 les dépasseront de 400 millions et même peut-être de 500 millions. Les cultivateurs ensemencent 20 millions d'acres cette année contre 12 millions l'an dernier.

• (9.50 p.m.)

Les exportateurs canadiens ne cessent de chercher de nouveaux débouchés, et ils en trouvent. Les États-Unis reçoivent toujours 65 p. 100 de nos exportations, chiffre qui a cependant diminué puisqu'il était de 71 p. 100 en 1969. Par contraste, les exportations à la Grande-Bretagne ont augmenté de 33 p. 100 l'an dernier, les exportations au Japon de plus de 25 p. 100 et, au Marché commun, de plus de 40 p. 100.

Je doute qu'il se trouve aujourd'hui quelqu'un prêt à proposer sérieusement qu'on laisse l'économie subir ce qu'on a appelé les forces naturelles du marché. Pour édifier une économie nationale saine, le gouvernement doit planifier et participer. Ce qui m'inquiète c'est que l'ingérence bureaucratique dans l'économie se révèle si souvent inepte et dépourvue de compétence. Il existe un besoin aigu de méthodes nouvelles de réglementation de l'économie dans l'intérêt de tous les citoyens et non au détriment de certains, surtout des chômeurs ou de ceux à faible revenu ou encore de ceux qui subissent une influence indue de la part d'autres personnes. Je prie instamment le gouvernement de continuer à chercher des moyens de faire marcher l'économie pour le bien de tous, de la maintenir florissante et, avant tout, de la maintenir stable. A cette fin, des méthodes nouvelles sont requises d'urgence et une lourde tâche incombe à ceux qui doivent étudier les théories économiques et proposer des moyens d'appliquer des politiques monétaires et fiscales beaucoup plus efficacement que dans le passé.

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, il me semble que le plus grand service que le gouvernement pourrait rendre aux jeunes Canadiens serait de régler aussi rapidement que possible les problèmes découlant du chômage, de l'inflation et de la valeur du dollar canadien sur le marché international.

Les gouvernements à tous les niveaux affectent des millions de dollars à l'instruction de nos jeunes. Ces derniers, à leur tour, consacrent de nombreuses années de leur vie à s'instruire en espérant qu'après avoir reçu une formation et d'une instruction poussées, ils seront en mesure de jouer un rôle positif dans notre société. Fait inquiétant, de nombreux jeunes gens ne parviennent pas à s'y tailler une place. Voilà pourquoi cette motion a été présentée à la Chambre aujourd'hui. Je prétends que le gouvernement, en dépit de sa foule de conseillers, n'a pas réussi à résoudre les problèmes économiques fondamentaux qui influent sur notre société.

Nous devons faire face à une question accablante à l'heure actuelle. On a tenté de nous assurer qu'à un moment donné, le ministre des Finances (M. Benson), avec le concours de ses conseillers, instaurera une nou-

velle ère de prospérité. Apparemment, cette nouvelle ère de prospérité débutera le vendredi 18 juin, peu après 5 heures, lorsque le ministre présentera à la Chambre son budget attendu depuis si longtemps. Plusieurs spécialistes des milieux financiers craignent qu'il ne profite de cette occasion pour introduire des changements monumentaux dans notre régime de taxation.

Je soutiens que ce serait très risqué actuellement. L'économie canadienne n'est pas prête à subir ces changements. La perspective que ces propositions très controversées du Livre blanc sur la taxation puissent se traduire par une loi de 1,000 pages cause un certain malaise dans nos milieux financiers.

Le chômage est très élevé—on a parlé tantôt de 7.8 p. 100. Le ministre a eu beaucoup de peine à expliquer pourquoi il n'avait pas diminué en avril, comme il le devait, et il a fini par nous dire que le temps était à blâmer.

Reste le fardeau de l'inflation. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré en novembre dernier qu'elle avait été jugulée, mais c'est loin d'être vrai et elle pourrait bien atteindre 5 p. 100 cette année, si la tendance actuelle se maintient. Un autre facteur dont il faut tenir compte, c'est la valeur du dollar canadien, qui a créé des ennuis à l'industrie du papier et à l'agriculture de l'Ouest; en fait, le prix du grain a baissé de 10 p. 100 ou plus.

Il semble que le gouvernement veuille donner au public canadien, surtout aux milieux industriels et financiers, les mois d'été pour assimiler la matière que les experts gouvernementaux ont pris des années à préparer. Il faut s'attendre, bien entendu, à ce que le gouvernement cherche à rendre ses propositions globales intéressantes pour le plus grand nombre possible, sans doute en rayant du rôle de l'impôt de 750,000 à un million de Canadiens grâce à l'augmentation des exemptions de base. Il espère ainsi persuader les gens qui sont le moins aptes à porter le fardeau fiscal que, leurs impôts ayant été réduits, les mesures qui toucheront inévitablement le secteur privé de notre économie sont justifiées, puisqu'elles permettront au gouvernement d'éviter un déficit qu'on aurait encouru autrement.

Le projet de loi est gros de conséquences et il y a eu peu de consultation avec les provinces. A mon avis, c'est l'une des plus grandes faiblesses de l'optique gouvernementale. Les propositions qu'envisage le ministre dévaloriseront le rôle du capital privé, celui de la petite entreprise qui est si nécessaire dans nos vastes régions rurales éloignées des grandes villes, et celui des provinces. L'importance du secteur public de l'économie en sera intensifiée, surtout la partie qu'Ottawa contrôle. Des provinces s'y sont opposées, dont l'Ontario et, dernièrement, le Québec. L'Ontario, l'Alberta et le Québec réclament le droit d'agir librement en vertu de la compétence que leur reconnaît la constitution, le droit de se retirer des programmes à frais partagés et d'autres projets qu'elles considèrent trop coûteux.

En toute déférence envers le ministre des Finances, je soutiens que l'économie souffrira de l'introduction de changements considérables au régime fiscal au moment même où elle est en proie à tant d'autres difficultés. Les provinces méritent et exigent d'être consultées avant la présentation de ces mesures. C'est particulièrement important parce que nos plus grandes provinces réclament, à juste titre et avec de plus en plus de fermeté le droit de ne pas participer aux programmes à frais parta-